

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 2479**

Intitulé

DUT : Diplôme universitaire de technologie Carrières sociales option éducation spécialisée

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Ministère chargé de l'enseignement supérieur	Le recteur de l'académie, chancelier des universités, le Président de l'université ou le Directeur de l'IUT

Niveau et/ou domaine d'activité

III (Nomenclature de 1967)

5 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

332 Travail social

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le professionnel titulaire du DUT Carrières sociales, option Education Spécialisée, intervient dans le cadre des politiques partenariales de prévention, de protection et d'insertion. Il aide au développement de la personne et à son épanouissement, ainsi qu'à la mise en œuvre de pratiques d'actions collectives. Impliqué dans un accompagnement de proximité, il tisse une relation socio-éducative au gré du temps, des espaces de rencontre et des médiations qu'il propose. Il établit une relation de confiance avec la personne ou la famille ou le groupe accompagnés. A partir des besoins identifiés, il conçoit, conduit, évalue des projets de développement de leurs capacités de socialisation, d'autonomie, d'intégration et d'insertion. Pour mener à bien ses projets, il s'engage dans des dynamiques institutionnelles et interinstitutionnelles.

Le professionnel est garant d'une démarche éthique qui contribue à créer les conditions pour que les personnes avec lesquelles il travaille, soient considérées dans leurs droits, et aient les moyens d'être acteurs de leur développement. Par son action éducative spécialisée, il participe au renforcement des liens sociaux et des solidarités dans leur milieu de vie.

Réaliser un diagnostic socio-éducatif en analysant un contexte, une dynamique familiale et sociale. Identifier les besoins de publics spécifiques et synthétiser les données recueillies.

Utiliser les dispositifs de l'environnement institutionnel de l'éducation spécialisée.

Participer à l'élaboration et à la mise en oeuvre d'un projet d'établissement, d'un projet éducatif ou d'un projet individuel.

Accompagner par une relation socio-éducative des publics spécifiques.

Utiliser des outils collaboratifs au sein d'une équipe projet.

Communiquer à l'oral et à l'écrit avec son environnement professionnel (rédiger des documents argumentés, y compris en anglais).

Veiller à l'application des règles d'hygiène et de sécurité ainsi que des normes environnementales. Evaluer des actions éducatives : ajuster des projets et des postures professionnelles.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Le professionnel titulaire du DUT Carrières Sociales option Education Spécialisée intervient principalement, mais sans exclusive, dans les secteurs du handicap, de la protection de l'enfance, de la santé et de l'insertion sociale, en internat ou en milieu ouvert, auprès d'enfants, d'adolescents et d'adultes. Il peut exercer ses missions dans des collectivités territoriales, dans la fonction publique, dans des associations, des établissements privés, le plus souvent dans le cadre d'équipes pluri-professionnelles.

Chargé / Chargée d'intervention sociale

Intervenant / Intervenante d'action sociale

Conseiller / Conseillère technique de service social

Codes des fiches ROME les plus proches :

K1201 : Action sociale

K1204 : Médiation sociale et facilitation de la vie en société

K1205 : Information sociale

K1802 : Développement local

Réglementation d'activités :

L'exercice de la profession d'Éducateur spécialisée exige d'être titulaire du Diplôme d'Etat d'Éducateur Spécialisé. Le titulaire du DUT Carrières Sociales peut bénéficier d'allègements de formation pour la préparation au Diplôme d'Etat.

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

La certification s'acquiert par l'acquisition, après évaluation, des 120 ECTS correspondant aux Unités d'Enseignement suivantes réparties dans les 4 semestres de la formation :

UE 1 : 27 ECTS: UE11 Environnement institutionnel 8 ECTS ; UE 21 Institutions et politiques publiques 6 ECTS; UE 31 Organisation et politiques sectorielles 7 ECTS ; UE 41 Acteurs, dynamiques et territoires 6 ECTS ;

UE 2 : 29 ECTS: UE 12 Individus et sociétés 10 ECTS ; UE 22 Sociétés, populations et territoires 7 ECTS ;

UE 32 Sociétés, populations et publics 6 ECTS ; UE 42 Publics et pratiques professionnelles 6 ECTS ;

UE 3 : 34 ECTS: UE 13 Fondements méthodologiques 7 ECTS ; UE 23 Méthodes, techniques et langages 9 ECTS ; UE 33 Techniques et conception de projets 11 ECTS ; UE 43 Langages et communication professionnelle 7 ECTS ;

UE4 : 30 ECTS: UE 14: Découverte professionnelle 5 ECTS ; UE 24 Pratiques professionnelles 8 ECTS ; UE 34 Développement

professionnel 6 ECTS ; UE 44 Approfondissement professionnel 11 ECTS.

Le bénéfice des composantes acquises peut être gardé pour une durée illimitée.

Dans le cas d'acquisition par la validation des acquis de l'expérience (VAE), l'évaluation se fait sur la base du référentiel d'activités et de compétences de la spécialité disponible.

Validité des composantes acquises : illimitée

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	Personnes ayant contribué aux enseignements (décret n°84-1004 du 12 novembre 1984 sur les IUT ; arrêté du 3 août 2005) dont les enseignants et les professionnels, puis Jury officiel de l'Université de rattachement
En contrat d'apprentissage	X	Personnes ayant contribué aux enseignements (décret n°84-1004 du 12 novembre 1984 sur les IUT ; arrêté du 3 août 2005) dont les enseignants et les professionnels, puis Jury officiel de l'Université de rattachement
Après un parcours de formation continue	X	Personnes ayant contribué aux enseignements (décret n°84-1004 du 12 novembre 1984 sur les IUT ; arrêté du 3 août 2005) dont les enseignants et les professionnels, puis Jury officiel de l'Université de rattachement
En contrat de professionnalisation	X	Personnes ayant contribué aux enseignements (décret n°84-1004 du 12 novembre 1984 sur les IUT ; arrêté du 3 août 2005) dont les enseignants et les professionnels, puis Jury officiel de l'Université de rattachement
Par candidature individuelle	X	Non
Par expérience dispositif VAE	X	Personnes ayant contribué aux enseignements (décret n°84-1004 du 12 novembre 1984 sur les IUT ; arrêté du 3 août 2005) dont les enseignants et les professionnels, puis Jury officiel de l'Université de rattachement

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS	ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX
Autres certifications : Dans certains départements Carrières Sociales, une troisième année de formation, après le DUT, permet aux étudiants de se présenter au Diplôme d'Etat d'Educateur Spécialisé (DEES)	

Base légale

Référence du décret général :

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 26 juin 1967 modifié

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Décret du 12 novembre 1984 relatif aux IUT

Arrêté du 3 août 2005 relatif au DUT

Arrêté du 19 juin 2013 relatif à l'organisation des études conduisant au DUT Carrières sociales

Pour plus d'informations

Statistiques :

Enquête ADIUT

<https://idges.pleiade.education.fr/vefp/iut/iut.htm>

Autres sources d'information :

Enquête génération du Céreq (<http://www.cereq.fr/index.php/themes/Acces-aux-donnees-Themes/Enquetes-d-insertion-Generation>)

Lieu(x) de certification :

chaque université est responsable du processus de certification

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Consulter les sites suivants :

1) Portail « Admission Post-Bac » (APB) : <http://www.admission-postbac.fr/>

2) Site de l'ONISEP : <http://www.onisep.fr/>

Historique de la certification :

Précédent arrêté relatif à l'organisation des études conduisant au DUT Carrières sociales : Arrêté du 30 avril 2010 modifiant l'arrêté du 28 août 2006